

## FAQ SwissLife e-reputation

1. Comment déclarer un sinistre ? ..... 2
2. Est-ce que les enfants d'une famille sont couverts ? ..... 2
3. Quel est le montant des cotisations ? ..... 2
4. Quelles seront les actions de Reputation Squad pour supprimer/noyer les données litigieuses à l'origine d'un sinistre ? ..... 2
5. Reputation Squad assure t'il une veille systématique sur la e-reputation des assurés ? ..... 3

## 1. Comment déclarer un sinistre ?

Se référer au chapitre 3 des Dispositions générales.

En cas de sinistre, l'assuré doit déclarer la situation à CIVIS, 90 Avenue de Flandres 75019 Paris, par téléphone au 01.53.26.25.25

L'assuré se doit de déclarer le sinistre dont il fait l'objet (atteinte à son e-reputation) dès qu'il en a connaissance conformément à l'article L 113-2 du code des assurances, en communiquant à CIVIS, à leur demande, toutes pièces, informations, justificatifs ou éléments de preuve nécessaires à la vérification des garanties, à la localisation du tiers, à l'instruction du dossier et à la recherche de sa solution.

**Cette déclaration devra leur parvenir avant tout engagement d'action judiciaire et avant toute saisine d'un mandataire (avocat, huissier, expert, ...), sauf mesures conservatoires urgentes et appropriées.**

**Dans le cas contraire, Swiss Life sera fondé à ne pas prendre en charge les frais et honoraires engagés sans accord préalable.**

**En cas de déclaration inexacte et de mauvaise foi sur les faits, les événements ou la situation qui sont à l'origine du litige ou plus généralement sur tout élément pouvant servir à sa solution, l'assuré encoure une déchéance de garantie.**

## 2. Est-ce que les enfants d'une famille sont couverts ?

Oui.

Sont couverts par les garanties du contrat : le preneur d'assurance, son conjoint ou assimilé non séparé de corps ou de fait et **les enfants à leur charge** au sens fiscal du terme.

## 3. Quel est le montant des cotisations ?

Une cotisation unique et fixe : **9,90€ TTC par mois.**

L'assuré peut bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 10 000 € par année d'assurance en cas de sinistre.

## 4. Quelles seront les actions de Reputation Squad pour supprimer/noyer les données litigieuses à l'origine d'un sinistre ?

En cas de sinistre avéré, Swiss Life met en œuvre les prestations de Reputation Squad, agence experte dans le domaine de la gestion de l'e-reputation afin de supprimer les données litigieuses, ou le cas échéant, les noyer.

Reputation Squad, agence reconnue dans le domaine de l'e-reputation, a su construire d'étroites relations avec les principaux réseaux sociaux et acteurs du web participatif. De ce fait, Reputation Squad dispose de facilités relationnelles et techniques visant la suppression d'éventuelles données publiées sur Internet.

S'il s'avérait que la suppression de la donnée soit impossible (accès restreint à la plateforme de publication, non identification de la personne responsable de la publication des données), Reputation Squad mettra tout en œuvre afin que la donnée litigieuse ne se retrouve pas dans les premières pages des moteurs de recherche mais plutôt en fin de ranking. La donnée litigieuse serait ainsi beaucoup moins visible.

Pour ce faire, Reputation Squad créera du contenu au sujet de l'assuré (en accord avec ce dernier) qui se verra référencer dans les premières pages des moteurs de recherche, à la place des données portant préjudice.

C'est qu'on appelle le noyage des données.

## **5. Reputation Squad assure t'il une veille systématique sur la e-reputation des assurés ?**

Non.

Reputation Squad interviendra uniquement en cas de sinistre pris en compte dans le cadre de la garantie SwissLife e-reputation.

Par contre, en partenariat avec Reputation Squad, Swiss Life a créé un blog [www.protegepersonimage.com](http://www.protegepersonimage.com)

Ce site, accessible à tous, recense une multitude d'articles préventifs visant à orienter les internautes dans leur démarche de protection des données et à les sensibiliser aux risques d'atteinte à l'e-reputation.

[www.protegepersonimage.com](http://www.protegepersonimage.com) est structuré en 3 rubriques :

1. un espace « Actualité » qui offre une analyse de l'actualité e-reputation du moment par des experts
2. un espace « Prévention » dédié aux conseils et bonnes pratiques pour préserver son e-reputation
3. un espace « Dialogue » qui met à la disposition des internautes la possibilité d'interagir avec les experts de Reputation Squad sur des problématiques liées à l'e-reputation